

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2026

Le samedi 07 mars 2026 à 9H00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 20 février 2026

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, GUILLARD Gérard, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, TAMISIER Guy, MOREAU Jean-Pierre, COSSIAUX-DUMONT Laurence, PINAULT Joëlle, CATINAUD Gérard et DEBRAS Frédéric

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. THIOLIERE Franck a donné procuration à M. CATINAUD Gérard

ABSENTS EXCUSÉS : BOULERT Sophie, OLIVEIRA DA SIVA Jade

ABSENT : FRUGIER Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 09h05.

Le Maire annonce la procuration.

Le quorum est atteint.

=====

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 décembre 2025

2026.001 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget AEP

Accord à l'unanimité

2026.002 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune

Accord à l'unanimité

2026.003 – Approbation de l'affectation du résultat – Budget AEP 2025

Accord à l'unanimité

2026.004 – Approbation de l'affectation du résultat – Budget Commune 2025

Accord à l'unanimité

2026.005 – Révision libre des attributions de compensation 2026.

Pour 2026, le montant sera de 50 022,00 € qui sera versé par la Communauté de communes ELAN au profit de la commune. Le Pacte Financier propose également l'instauration d'une attribution de compensation en Investissement (ACi) pour compenser les coûts supportés par l'EPIC en investissement, en matière de voirie et de petite enfance, qui serait de – 3 870 €.

Accord à l'unanimité

2026.006 – Contrôle sanitaire du réseau d'eau potable – Avenant n° 1 modification de l'accord-cadre n° 2024M013120

Le présent avenant concerne le lot 12 « contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs de département de la Haute-Vienne », et prend effet à compter de sa date de notification, soit le 27 janvier 2026.

Accord à l'unanimité

2026.007 – Vente et échange de terrains communaux avec un terrain privé appartenant à M. LARRAUD Christian.

Vente d'une parcelle communale d'un montant de 550 € et échange d'un terrain communal contre un terrain appartenant à M. LARRAUD Christian. Valeur de l'échange estimé à 200 €.

Accord à l'unanimité

2026.008 – Appel à cotisation de la Mission Locale Rurale pour l'année 2026.

La cotisation est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit 1,00 € x 615 habitants = 615,00 €.

Accord à l'unanimité

2026.009 – Adhésion à la FREDON – campagne 2025-2026

La cotisation annuelle OVS au titre de l'adhésion s'élève à 50 €.

Accord à l'unanimité

2026.010 – Participation financière de la commune en faveur des retraités et personnes âgées (AFPRA) du canton de Laurière

L'association demande une participation financière à hauteur de 1,20 € x par le nombre de repas servis sur la commune, soit 1,20 x 365 = 438 € (année 2025)

Accord à l'unanimité

2026.011 – Motion portant sur la loi de finances 2026 et la plafonnement des cotisations du CNFPT

Le taux de cotisation versé au CNFPT par les collectivités serait maintenu à 0,9 % ; les collectivités continueraient donc à verser des sommes équivalentes à ce qu'elles versent actuellement.

Seulement, l'écart entre le montant versé par les collectivités en 2026 et ce plafond de 397 M€, soit environ 45 M€, seraient récupérés par l'Etat.

Accord à l'unanimité

2026.012 – Motion portant sur la loi de finances 2026 et l'évolution de la trajectoire de la TGAP

Avec cette nouvelle hausse, la TGAP générera désormais plus **d'un milliard d'euros de recettes fiscales**, prélevées directement sur les contribuables. La fiscalité écologique est détournée de son objectif.

Accord à l'unanimité

Questions diverses :

- 1) Proposition sur le remboursement des frais de déplacement professionnels aux agents de la collectivité qui utilisent leur véhicule personnel pour effectuer des missions occasionnelles. La proposition devra être validée par le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestoin de la Haute-Vienne. La délibération sera approuvée après l'avis du Comité social territorial du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne.

- 2) Proposition sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour les agents de la collectivité qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de la participation aux épreuves de concours ou des examens professionnels sur le territoire et en dehors. La proposition devra être validée par le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestoin de la Haute-Vienne.
- 3) Projet sur le financement des frais de formation des apprentis par le CNFPT. La proposition devra être validée par le Comité Social Territorial du Centre Départemental de Gestoin de la Haute-Vienne.
- 4) Mme COSSIAUX-DUMONT Laurence, également conseillère communautaire, donne des informations sur les projets de la communauté de communes ELAN :
 - ELAN est propriétaire de terrains situés à Bessines-sur-Gartempe au lieu-dit « Villard » et souhaite implanter des panneaux photovoltaïques au sol sur ces terrains non constructibles. Ce projet permettrait de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun pour consommer l'électricité produite et éventuellement, pour investir et intégrer la société de projet. Il est conseillé de mettre à jour et de compléter l'étude de faisabilité réalisée en 2023.
 - Une convention avec la fédération des chasseurs de la Haute-Vienne concernant les déchets générés par la chasse, a été approuvée par ELAN le 22 octobre 2020. ELAN participe au coût de la collecte à hauteur de 13 000 € TTC sur présentation de justificatifs. Vu l'accroissement exceptionnel des prélèvements de grands gibiers durant la saison de chasse 2024-2025 à cause de la recrudescence de la tuberculose bovine, du tonnage de déchets de venaison et du coût de la collecte, il est nécessaire de faire un avenant à cette convention.
 - L'avenant à la convention propose de mettre en place de nouveaux bacs de collecte et de modifier le montant maximum de participation au coût de la collecte des déchets générés par la chasse jusqu'à 22 000 € TTC.
- 5) La commune a quelques soucis avec des nuisibles qui logent sous la toiture de certains bâtiments communaux. Pour y remédier, M. MERIGAUD Jean-Marie, garde particulier, se propose d'acheter des pièges pour le compte de la collectivité et d'être remboursé sur présentation de factures auprès du trésorier. Le secrétariat devra se renseigner au trésorier de Bessines pour savoir si l'opération est réalisable.

Dossier traité par les élus et informations diverses :

- Logement :
 - Le logement situé route de la Gare est de nouveau vacant à la location et débarrassé des divers objets. Cependant, des travaux de rénovation et de sécurité doivent être réalisés prochainement ; repoussant ultérieurement la location du logement. Une demande a été reçue à la mairie, d'un particulier qui souhaite louer ce logement ; la personne sera informée qu'elle devra patienter la fin des rénovations.
- Elections municipales 2026 :
 - Le tableau des permanences pour tenir le bureau de vote est finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

BERTRAND Jean Michel